



Proconseil Office de conseil viticole

Jordils 3 - CP 1080 • CH-1001 Lausanne

Tel : 021 614 24 31

Email : viticulture@prometerre.ch

Site web : www.prometerre.ch

Laboratoire cantonal d'œnologie

Direction générale de l'agriculture, de la viticulture
et des affaires vétérinaires (DGAV)

Avenue de Marcelin 29 • 1110 Morges

Tél. 079 941 09 18

Email : philippe.meyer@vd.ch



VITICULTURE / OENOLOGIE

BULLETIN D'INFORMATION N° 1 du 3 janvier 2024

Etiquetage : les vins vaudois pourront désormais mentionner l'acronyme « AOC »

Flavescence dorée : les ceps marqués peuvent être arrachés et les rubalises enlevées

Aide financière « cépages robustes » : pour les plantations 2024, anticipez votre demande car les démarches prennent du temps et les demandes doivent être approuvées avant la plantation

Agrovina 2024 : le salon se déroulera du 23 au 25 janvier avec un programme particulièrement dense

Agenda : dates des différents événements et formations

AOC - Etiquetage

Le Conseil d'État a modifié le règlement sur les vins vaudois. Depuis le 1^{er} janvier, il est désormais possible de choisir entre les mentions «Appellation d'origine contrôlée» ou «AOC» sur les étiquettes des bouteilles de vin. Cette modification peut sembler mineure, mais elle dispense les producteurs d'en faire la mention « en toutes lettres ».

Flavescence dorée

La saison viticole étant désormais terminée, il est maintenant temps de procéder à l'arrachage des ceps symptomatiques. Tous les ceps symptomatiques échantillonnés ont une bande de marquage. Les ceps positifs à la flavescence présentent également une marque de peinture (jaune ou orange fluo). En cas de doute lié au marquage à la peinture, il est recommandé de procéder à l'arrachage du cep.

Il est également nécessaire de retirer du vignoble l'ensemble des rubalises :

- Marquage des lignes (généralement le marquage se situe sur les deux piquets de tête) ;
- Lors de l'arrachage des ceps, retirer également les rubalises.



Exemples de marquages. A gauche, piquet de tête désignant la ligne. A droite, cep marqué.

Aide financière « plantation de cépages robustes »

Pour rappel, la plantation de cépages robustes est soutenue depuis peu. Il s'agit d'une aide de CHF 30'000.-/ha pour la plantation de 2'500 m² au minimum (plantation sur deux ans). Les documents sont disponibles sur le site de Prométerre (onglet Prestations / Comptabilité et financement / Plantation de cépages robustes) ou directement via ce lien : [Plantation de cépages robustes - Prométerre \(prometerre.ch\)](http://Plantation_de_cépages_robustes_-_Prométerre_(prometerre.ch)). A noter qu'une décision concernant l'octroi de l'aide doit être reçue avant la plantation. En cas d'intérêt, initiez les démarches au plus vite.

Agrovina

Agrovina est au programme de ce début d'année, l'édition 2024 se déroulera du 23 au 25 janvier, au centre des expositions de Martigny. Comme de coutume, en parallèle des 170 exposants du salon, différentes conférences sont organisées sous la forme de « journées thématiques ».

Le programme des matinées de conférences est disponible ici :

- [VITI le 24 janvier](#)
- [OENO le 25 janvier](#)

Apparus ces dernières années, Agroforum est également un lieu d'échanges et d'information qui pourrait répondre à vos attentes. Diverses thématiques actuelles y sont traitées, notamment :

- La présentation du projet « Bottle back » ;
 - l'œnotourisme ;
 - les vins sans alcool ;
 - les dégustations de cépages résistants ;
- et de nombreux autres sujets !

Agenda

Agrovina,

23 au 25 janvier, Martigny

Protection de la vigne en viticulture biologique

20 février, région La Côte

Vin sans alcool / low alcool

22 février, Marcelin

Cours de base pour la reconversion bio viticole

5 mars, région Chablais

Gestion de l'azote en viticulture biologique

20 mars, Pully (Agroscope)

Journée technique sur les sols en viticulture biologique

(sans inscription)

17 avril, région de Morges

Ma cave passe en bio, qu'est-ce qui change ?

25 avril, Chexbres

Préparer ses eaux de vie

2 mai, Changins



Nous vous adressons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année et le meilleur pour le prochain millésime !

Auteurs :

**Axel Jaquerod, Estelle Pouvreau et David Rojard
Philippe Meyer, œnologue cantonal**

Questions en lien avec la viticulture : yiticulture@prometerre.ch

Questions en lien avec l'œnologie : philippe.meyer@vd.ch

Remarque : L'utilisation de produits ou de procédés mentionnés dans ce bulletin n'engage d'aucune manière la responsabilité des auteurs. Pour tous les produits utilisés, respectez scrupuleusement les indications du fabricant qui figurent sur l'étiquette.